



Société d'Economie Mixte de la Ville du Trait

ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Il est effectué le jour de votre départ et permet de constater l'état du logement et des équipements.

Celui-ci est établi en votre présence. Si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'état des lieux de sortie, vous avez la possibilité de donner pouvoir à une personne pour vous représenter (document à remettre avant le jour de l'état des lieux : pièce d'identité et lettre de procuration).

L'état des lieux de sortie est un document très important et notamment pour la restitution de votre dépôt de garantie.

Le logement, la cave, le garage et le grenier devront être vidés et nettoyés. La jardin devra être entretenu, la pelouse tondue et la haie taillée.

L'état des lieux d'entrée et de sortie seront comparés afin de déterminer les éventuelles réparations locatives vous incombant.

Vous devrez remettre l'intégralité des clés et badges qui vous ont été remis le jour de votre arrivée, au représentant de la SEMVIT.

**Pour tous renseignements
complémentaires et rendez-vous :**

Du lundi au vendredi

De 8h30-12h00 et de 13h30-17h00

 **02.35.37.20.16** (Poste 1)